



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## organes humains

Question écrite n° 76505

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nécessité de faire mieux connaître à nos concitoyens la question de la greffe et du don d'organe. En vue de pallier la pénurie de greffons dans notre pays, en effet, il paraît utile de lancer une communication massive de la loi, afin que l'intégralité de nos concitoyens connaisse ce principe du droit d'opposition et comprenne ainsi le bénéfice d'évoquer avec les siens sa position de son vivant. Au-delà d'une contribution certaine à la diminution du taux de refus, une telle action garantirait aussi de protéger ses proches en les préservant d'avoir à prendre à sa place la décision ou non du prélèvement, et leur éviterait toute discussion conflictuelle ainsi que tout regret par la suite. Dans cette perspective, il serait utile d'inclure dans le contrat d'objectif et de performance de l'Agence de la biomédecine la mission de faire connaître la loi sur le don d'organes par 100 % des Français à l'issue du prochain plan 2010/2014 de l'Agence. Cette sensibilisation au don d'organes pourrait par ailleurs s'inscrire dans le cadre d'une "semaine citoyenne" dédiée à toutes les formes de solidarité et tous les actes de citoyenneté, et participer à une prise de conscience des gestes et intentions au service d'un mieux-vivre ensemble. Il souhaite donc connaître l'avis du Gouvernement sur cette proposition.

### Texte de la réponse

L'information des citoyens sur le don d'organes et la greffe est inscrite dans les missions de l'agence de la biomédecine et constitue l'un des objectifs du contrat de performance que l'agence a passé pour la période 2007-2010 avec le ministère chargé de la santé et celui chargé du budget. Pour mener à bien cette mission, l'Agence de la biomédecine organise chaque année une campagne nationale de sensibilisation à l'occasion de la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe le 22 juin. À cette occasion, elle rappelle au grand public l'importance d'échanger avec ses proches sa position sur le don d'organes et les modalités de consentement au don. Pour la 10e édition, l'agence a souhaité mettre en avant le bénéfice du don, à savoir la greffe, qui permet de sauver des vies. C'est ce qu'indique la nouvelle signature de cette campagne : « Don d'organes. Pour sauver des vies, il faut l'avoir dit. » L'agence s'appuiera sur différents moyens de communication pour informer largement le public sur l'importance de transmettre sa position à ses proches pour qu'elle soit respectée et les moyens d'exprimer son choix au regard de la législation. Une campagne radio, une campagne internet, des guides pédagogiques, des sites internet dédiés et des rencontres avec le public constitueront le dispositif de communication 2010. Pour que ces messages puissent être entendus, la thématique du don d'organes nécessite un temps de communication dédié, tel que la journée du 22 juin, pour informer de la meilleure façon possible les citoyens sur les modalités de consentement au don. Cette Journée nationale est d'ailleurs devenue un rendez-vous incontournable connu de nombreux médias. Il ne semble donc pas utile d'envisager un autre temps fort de communication.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 76505

**Rubrique** : Sang et organes humains

**Ministère interrogé** : Santé et sports

**Ministère attributaire** : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 13 avril 2010, page 4179

**Réponse publiée le** : 14 septembre 2010, page 10093